

Les 10 MISSIONS des assistantes et assistants de prévention

menées sous la responsabilité de la directrice ou du directeur d'unité

1

Conseiller le directeur et le personnel

Conseiller et assister le directeur/la directrice, informer le personnel dans la mise en œuvre de mesures de prévention et de sécurité.

2

Identifier et évaluer les risques, proposer et suivre les actions correctives

En collaboration avec l'ensemble du personnel et d'autres spécialistes de l'unité concernés par les risques professionnels : identifier et évaluer ces derniers et les consigner dans le document unique d'évaluation des risques professionnels en faisant apparaître les mesures de prévention adaptées (plan d'action).

3

Animer la culture sécurité

Élaborer et mettre en place des moyens pour sensibiliser le personnel aux consignes et aux règles de sécurité : actions de communication (affichage, mail, site web...), veille réglementaire et technologique, actions de sensibilisation (quart d'heure sécurité, intervention en conseil de laboratoire...).

4

Accueillir et former les nouveaux entrants

Organiser la visite du lieu de travail et la formation en matière de prévention et sécurité, transmettre les consignes générales de sécurité.

7

Organiser la gestion des déchets

Identifier les différentes catégories de déchets et assurer leur traitement dans la bonne filière d'élimination. Formaliser les procédures à suivre par le personnel.

6

Organiser les premiers secours

Organiser/participer à la gestion d'un accident, incident ou incendie. Tester la bonne application de ces mesures d'urgence.

5

Analyser les accidents/incidents et assurer la tenue du registre santé sécurité au travail

Analyser les accidents/incidents survenus pour en déterminer les causes et définir des actions correctrices. Élaborer et communiquer les retours d'expérience. Veiller à la tenue du registre santé et sécurité au travail.

8

Suivre les contrôles périodiques et les contrats

Assurer la mise en œuvre des vérifications périodiques et organiser le maintien en conformité des équipements.

9

Suivre les plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures

Veiller à la mise en place de plans de prévention lors des interventions des entreprises extérieures.

10

S'assurer du suivi des formations réglementaires en santé et sécurité au travail

Informier et conseiller sur les formations obligatoires à suivre/renouveler en matière de prévention et de sécurité.